

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 25 JANVIER 2021 A 19H**  
**AU 910 ROUTE DE CHATEAU GAILLARD, PANISSAGE**  
**38730 VAL-DE-VIRIEU**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL, Sandra BARRAS, Gilles BRÉDA, Florence BARBIER, Gilles BOURDIER, Axelle VOYE, Sophie LERENO BORGES, Marie-Hélène AGNIEL, Anne ANDREVON, Daniel BOUTIN, Annick CARRE, Sébastien ESMIOL, Cédric FERRAND, Françoise GAUTHIER, Julien GENTIL, Pascal VIGNANE, Jean-Luc ÉMAURÉ, Claude FEILLEL.

Messieurs Daniel RABATEL et Pascal GREAUME sont arrivés en cours de séance.

Pouvoirs : M. Pascal GREAUME (qui a donné procuration à Mme Sophie LERENO BORGES) ; M. Daniel RABATEL (qui a donné procuration à M. Gilles BRÉDA) ; Mme Lionnelle FAURE (qui a donné procuration à Mme Claude FEILLEL) ; Mme Julie GUTTIN (qui a donné procuration à Florence BARBIER) ; Mme Nathalie COLOMB (qui a donné procuration à Annick CARRE).

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021.

Madame Florence BARBIER a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Monsieur le Maire fait une remarque au sujet de la délibération n°2020\_69 concernant la décision modificative n°4 : il fallait lire 2 abstentions au lieu des 3 notées.

Mme Annick CARRE fait la remarque que deux propositions votées au budget participatif étaient incluses dans la profession de foi de la liste « Horizon 2026 avec Michel MOREL » et par conséquent n'auraient pas dû y figurer.

Mesdames GAUTHIER et CARRE demandent que soit indiquée la raison pour laquelle elles ne veulent pas signer les délibérations et comptes-rendus des conseils municipaux. A savoir un manque d'information sur les différents sujets abordés lors des réunions.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020 est approuvé, sauf par Mesdames GAUTHIER et CARRE.

**I. CONSEIL MUNICIPAL :**

Réponses au courrier de Monsieur Jean-Luc ÉMAURÉ du 27/12/2020

Demande N°1 : rapport financier de la commune nouvelle élaboré en vue de la fusion. Ce document n'est obligatoire que depuis le mois d'août 2019 (voir loi N°2019-809 du 1<sup>er</sup> août 2019\*). La commune nouvelle de Val-de-Virieu a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce document n'a pas été élaboré lors de la constitution de la commune nouvelle.

Demande N°2 : comptes administratifs des 2 communes arrêtés au 31/12/2018. Ces comptes seront à la disposition de Monsieur ÉMAURÉ et pourront être consultés sur rendez-vous et sur

place uniquement le mardi ou vendredi matin en présence de notre comptable ou de Monsieur le Maire.

\*LOI n° 2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires

Article 5 – rapport financier préalable

Cet article prévoit que la délibération des conseils municipaux portant création d'une commune nouvelle soit assortie en annexe d'un rapport financier présentant les taux d'imposition ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, de la dette et des effectifs de l'ensemble des communes concernées.

Article 6 – affichage et mise en ligne d'un rapport financier avant les consultations relatives à la création d'une commune nouvelle. Cet article prévoit, dans l'hypothèse où il serait procédé à une consultation de la population sur la création d'une commune nouvelle, l'affichage et la mise en ligne d'un rapport financier comprenant les mêmes éléments que celui prévu par l'article précédent.

### **DELIBERATION N°2021\_01 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS A LA DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-LUC ÉMAURÉ :**

Historique :

Le 24 mai 2020, le Conseil municipal a pris une délibération pour nommer six adjoints. M. le Maire n'a pas souhaité donner des délégations à Madame Françoise GAUTHIER adjointe au Maire pour le bon fonctionnement de la collectivité. En date du 16 juillet 2020, le Conseil municipal a voté et délibéré pour le non maintien de Madame Françoise Gauthier au poste d'adjointe. Le poste est devenu vacant. Le 7 septembre 2020, le Conseil municipal délibère pour la création de cinq postes d'adjoints au Maire.

Le Maire, Michel MOREL indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. La commune de Val-de-Virieu peut disposer de six Adjoints au Maire maximum. La commune dispose à ce jour de 5 Adjoints et 3 Conseillers délégués. L'enveloppe indemnitaire maximale correspond à 1 Maire et 5 adjoints et elle est répartie entre le Maire, 5 Adjoints et 3 Conseillers délégués.

La parité est respectée.

Mme Claude FEILLEL propose de mettre en place un poste qui coordonnerait toutes les commissions communales. Elle demande d'organiser une réunion avec les responsables des commissions.

Michel MOREL demande à l'assemblée de voter à main levée pour savoir si les élus souhaitent cette réunion. Seules deux personnes sont favorables.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de voter immédiatement pour déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir à cinq le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

**-FIXE** à cinq le nombre des Adjoints au Maire de la commune.

Pour : 16	Contre : 6	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

=====

## **II. FINANCES :**

-Point sur le budget 2020 : les comptes 2020 vont être prochainement arrêtés et notre excédent de fonctionnement sera proche de 300 000 €. Le budget 2021 sera présenté en commission des finances en février et le Conseil municipal votera dans les premiers jours de mars.

### **DELIBERATION N°2021 02: APPROBATION REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité émet chaque année près de 400 factures de loyers et de remboursement de téléalarme qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Pour offrir de nouveaux services aux locataires et abonnés, en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, CB), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs approuvé.

Il supprime les risques d'impayés. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier.

Un rejet de prélèvement donne lieu, de manière systématique, à la perception d'une commission interbancaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité :

**-APPROUVE** le règlement financier de prélèvement des factures de loyers et de remboursement de téléalarme, annexé à la présente délibération ;

**-AUTORISE** le Maire à signer le présent règlement,

**-DECIDE** d'imputer les dépenses liées aux frais bancaires à l'article 627 "services bancaires et assimilés".

Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 2
-----------	------------	-----------------

=====

## **III. COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VALS DU DAUPHINE :**

### **DELIBERATION N°2021 03 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'AMICALE DU PERSONNEL DES VALS DU DAUPHINE POUR 2021 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2019\_113 du 4 novembre 2019 relative à l'adhésion à l'amicale du personnel des Vals du Dauphiné pour 2020 et propose de renouveler l'adhésion pour 2021.

Après discussions, le conseil municipal à la majorité :

**-CONFIRME** le renouvellement de l'adhésion de la commune de Val-de-Virieu à l'amicale du personnel des Vals du Dauphiné pour l'année 2021 ;

**-DENOMBRE** sept agents de la commune de Val-de-Virieu ;

**-NOMME** Mme Sylvie TROUILLOUD en tant que référente de la commune de Val-de-Virieu pour transmettre les informations aux adhérents ;

-**SUBVENTIONNE** à hauteur de 100 € (cent euros) (par tranche de 10 salariés) l'amicale du personnel des Vals du Dauphiné.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

=====

#### **IV. URBANISME** : Mme Axelle VOYE

##### **11 Déclarations d'Intention d'aliéner :**

\*Parcelles bâties : Section AB 265 et 325 d'une superficie de 310 m<sup>2</sup> situées 155 Rue Carnot 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. Mme LIARD Simon au profit de M. SIBUT Maxime de Renage. DIA déposée par « AB2C Notaires » à Les Abrets en Dauphiné.

\*Parcelles bâties : Section AB 154-427-429 et 431 d'une superficie de 699 m<sup>2</sup> situées 394 Rue du Château 38730 Val-de-Virieu appartenant à Mme THOMAS Arlène au profit de M. ADAM Steven et Mme TRIPIER Fanny du Passage. DIA déposée par Maître LAYDEVANT DAL FITTO Nathalie, Notaire au Grand-Lemps.

\*Parcelles bâties : Section A 479-480 et 481 d'une superficie de 5 380 m<sup>2</sup> situées 200 Rue du Ruisseau des Ayes – Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant aux Consorts BARTHELEMY au profit de M. et Mme GLENAT Pierrick de Val-de-Virieu. DIA déposée par Maître EXERTIER Antoine, Notaire à Grenoble.

\*Parcelle bâtie : Section A 1065 d'une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> située 46 Impasse de la Gaieté – Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. et Mme AGNIEL Sébastien au profit de M. MATHIEU Jean-Stéphane et Mme LADREYT Alexandra de Chavanoz. DIA déposée par Maître CHALEIL Christine, Notaire au Grand-Lemps.

\*Parcelle bâtie : Section AC375 d'une superficie de 3 202 m<sup>2</sup> située 321 Chemin de la Chapelle 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. et Mme RAVENEAU Pascal au profit de Mme DECOOL Hélène de Lyon. DIA déposée par le Cabinet d'Urbanisme REYNARD SARL CAUPERE, à Lyon.

\*Parcelles bâties : Section AB48 et 450 d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> situées 60 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu appartenant aux Consorts TROUILLOUD au profit de M. NASSIVERA Romain de Le Pin. DIA déposée par Maître LAYDERNIER Marie-Christine, Notaire à Bourgoin-Jallieu.

\*Parcelles bâties : Section A 543 et 544 d'une superficie de 3 815 m<sup>2</sup> situées 540 Rue de la Gare – Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. BOROT Henri au profit de Mme BREVI-CRET Alexandra de Charancieu. DIA déposée par Maître BERNERD Pauline, Notaire salariée à Val-de-Virieu.

\*Parcelle bâtie : Section A 1171 d'une superficie de 242 m<sup>2</sup> située 500 Rue de la Gare – Panissage 38730 Val-de-Virieu appartenant à Mme CARRE Annick au profit de Mme MICHAUD Marie-Hélène épouse AGNIEL de Panissage - Val-de-Virieu. DIA déposée par Maître CHALEIL Christine, Notaire au Grand-Lemps.

Un avenant a été régularisé le 9 décembre 2020 afin que Mme AGNIEL se substitue à la SCI MICHAUD.

\*Parcelles bâties : Section AB319 et 424 d'une superficie de 167 m<sup>2</sup> situées 16 Place de la Halle 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. TRIPIER-MONDANCIN Gérard. DIA déposée par Maître DEFRADAS Eric, Notaire à La Tour du Pin.

\*Parcelle bâtie : Section AB 284 d'une superficie de 303 m<sup>2</sup> située 43 Rue Carnot (appartement et local d'activité) 38730 Val-de-Virieu appartenant à la SCI GRINCOURT au profit de la SCI ALYNA TOUIL de Val-de-Virieu. DIA déposée par Maître BERNERD Pauline, Notaire salariée à Val-de-Virieu.

\*Parcelle bâtie : Section AB 12 d'une superficie de 957 m<sup>2</sup> située 125 Rue de la Gare 38730 Val-de-Virieu appartenant à M. CARLIER Audran au profit de M. et Mme CORRADO Pascal de Val-de-Virieu. DIA déposée par « AB2C NOTAIRES » à Les Abrets en Dauphiné.

La commune de Val-de-Virieu ne souhaite pas préempter pour ces DIA.

### 3 Déclarations Préalables :

\*Dossier déposé le 19 Décembre 2020 par M. GUTTIN Romain 57 Rue du Vallon de Lamartine 38730 Val-de-Virieu concernant la fermeture d'un hangar par un mur avec une fenêtre et une baie vitrée. Surface 32 m<sup>2</sup>. Menuiseries PVC blanc. Toiture existante en tuiles.  
Parcelle 560 AB 239, zone Ua au PLU, dans le périmètre du Château.

\*Dossier déposé le 4 Janvier 2021 par M. et Mme DELAMARE Dominique 949 Route de Château Gaillard – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant la création d'une piscine enterrée de 8 m x 4 m sur 1.5 m de profondeur. Parcelle 293B782, zone UB au PLU.

\*Dossier déposé le 11 Janvier 2021 par M. CENGIAROTTI Gilles 980 Route de Rabatelière – Panissage 38730 Val-de-Virieu concernant la création d'un mur en enrochement pour le soutènement de l'accès à la maison. Parcelle 293B585, zone UB au PLU.

Un avis favorable est donné pour ces DP.

### 1 Permis de Construire modificatif :

\*Dossier déposé le 16 Décembre 2020 par Mme DIEUDONNE Amandine 98 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu concernant la rectification de la surface créée : 33 m<sup>2</sup> au lieu des 38 m<sup>2</sup> indiqués sur le permis de construire d'origine. Parcelle 560AB52, zone Ua au PLU.

Ce PC modificatif a été accordé le 20 janvier 2021.

### 1 Permis de Construire :

\*Dossier déposé le 23 Janvier 2021 par M. GUTTIN Romain concernant la parcelle AB 71 située 288 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu, d'une superficie de 37 m<sup>2</sup>. Le projet concerne la transformation d'un garage en appartement avec étage. Création d'une porte d'entrée côté rue, d'une fenêtre au rez-de-chaussée, d'une fenêtre à l'étage (PVC blanc et volets

roulants), d'un velux sur le toit côté terrain (1.14 m x 1.14 m) et réfection de la toiture à l'identique (couleur des tuiles : rouges vieilles).

Parcelle située en zone Ua au PLU.

-PLUi : des modifications de droit communs sur le PLUi Ouest sont en cours d'études, elles seront intégrées dans le PLUi Est.

Les étapes à venir :

- Finalisation de la Concertation : premier trimestre 2021 ;
- Arrêt officiel du PLUi Est : printemps 2021 ;
- Consultation des Personnes Publiques Associées : printemps 2021 ;
- Enquête Publique : septembre 2021 ;
- Approbation : fin 2021.

La réunion publique fixée au mardi 26 janvier 2021 à 18h est prévue à distance, sous forme de visioconférence.

-Compte rendu du rendez-vous avec Mme Cécile PROST intervenante dans l'évènementiel : importance de travailler ensemble. Pour cela, elle propose la création d'un évènement majeur en lien avec le patrimoine du village, coopération entre la mairie, les acteurs économiques, les associations et la jeunesse.

Maintien du lien intergénérationnel et trouver des solutions pour maintenir l'activité.

## **V. VOIRIE** : M. Daniel RABATEL

Travaux en cours ou à réaliser :

-Gestion des cimetières : un devis de l'entreprise TINTI a été reçu en Mairie pour les travaux de reprise de concessions dans le cimetière de Panissage. Les travaux seront réalisés sur deux années.

-Réparation des tuyaux vers chez Monsieur Jean-Louis MALLÉN par l'entreprise GACHET. La pose du goudron reste à faire.

-Un rendez-vous est à prévoir pour valider la puissance des armoires de l'éclairage public avec le TE38.

-Une réponse a été faite suite au courrier des riverains rue de Barbenière concernant la sécurité routière : l'hypothèse du déplacement du feu tricolore vers le cimetière n'est pas envisageable car elle bloquerait le centre du village du fait d'un délai plus long de circulation alternée. Les élus réfléchissent sur des « chicanes » pour limiter la vitesse des véhicules et des panneaux qui affichent la vitesse.

-Une réunion de la commission voirie sera à prévoir prochainement.

-Les peintures au sol seront refaites à certains endroits (feu tricolore, passages piétons...)

-Les places de parking situées en face de l'ancien magasin Proxi pourraient être transformées en zone pour les piétons : la question sera vue en commission.

## **VI. TRAVAUX-BATIMENTS : M. Gilles BREDA**

Etudes de faisabilité sur des bâtiments communaux :

-Travaux Gendarmerie : une réunion avec une économiste est prévue jeudi 28 janvier à 14h pour mettre en place l'appel d'offres auprès des entreprises pour les travaux d'isolation, menuiseries et chauffage. La déclaration préalable pour ces travaux a été accordée le 22 septembre 2020.

-Maison médicale : des travaux intérieurs sont à prévoir (isolation phonique et organisation intérieure). La commission travaux réfléchit sur un agrandissement de la Maison médicale, les professions libérales seront consultées prochainement.

-Salle des Fêtes de Panissage et ancienne mairie de Panissage : travaux d'électricité, d'isolation et de plafonds coupe-feu, aménagement simplifié de l'ancienne mairie de Panissage en « maison des associations ».

-Ancienne mairie de Virieu : rez-de-chaussée, projet d'un « quartier culturel créatif », des contacts ont eu lieu avec le Ministère de la culture, le Département et des professionnels de la culture dans le cadre du soutien à l'investissement.

-Locaux des Vals du Dauphiné : la commission est favorable à l'acquisition du bâtiment, le prix ne devra pas dépasser 100 000 €. Pour valider cette acquisition, une étude chiffrée des travaux à réaliser doit être faite (désamiantage, isolation, toiture, aménagement des locaux, chauffage...). Ce local serait destiné aux employés du service technique pour stocker leur matériel.

-Local pédicure-podologue : nous avons une demande d'installation sur notre commune.

-Vente du bâtiment PROXI, de l'appartement et des garages : une estimation du bien sera demandée à une agence immobilière et le conseil municipal est dans l'attente d'une proposition financière de la part de la SARL CALLOUD.

- Compte rendu de l'audience du 19 janvier 2021 au Tribunal administratif de Grenoble concernant la vente de la cure de Virieu.

Requêtes de Mmes Victoria MARTINEZ SAIZ, Marie-Noëlle ALTOUKHOVITCH, Sylvia RODRIGUEZ PAIRETTI et Monsieur EMAURE en janvier 2019.

1-Maître Caroline MARTIN était chargée de l'acte et Conseillère municipale ;

2-Bâtiment dans le domaine privé ;

3-Avis du service des domaines ;

4-Label du Département ;

5-Délibération sur le prix de vente ;

6-Prix de vente inférieur au prix du marché.

Les 6 requêtes ont été rejetées par le rapporteur. Cette décision est une excellente nouvelle, elle confirme que le Conseil municipal avait pris les bonnes décisions et qu'elles étaient conformes à la réglementation en vigueur. Décision finale le 02 février 2021.

**DELIBERATION N°2021\_04 : AVENANT AU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu dernièrement de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône, Division Gestion Domaniale, Pôle de Gestion Domaniale 3 Rue de la Charité 69268 LYON CEDEX 02, un avenant au bail de la caserne de Gendarmerie.

Pour mémoire, en date du 16 octobre 2018, la commune a donné à bail à l'Etat, un ensemble immobilier à usage de caserne de Gendarmerie cadastré section AB 392 et AD 119, sis 140 Rue du Vallon de Lamartine. Cette location a été consentie pour une durée de 9 ans à compter du 16 novembre 2017, moyennant un loyer annuel fixé initialement à 37 685 euros et stipulé révisable tous les trois ans en fonction de la valeur locative réelle des locaux, sans toutefois excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial, en fonction de l'évolution de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) publié par l'INSEE, intervenue pendant la période considérée.

Il y a lieu présentement de constater la révision triennale du loyer, conformément aux stipulations qui précèdent, à compter du 16 novembre 2020, par passation d'un avenant.

Il est précisé que l'Administration des Domaines a évalué, dans son avis, en date du 20 octobre 2020, le montant annuel du nouveau loyer à 39 700 euros, applicable pour la période du 16 novembre 2020 au 15 novembre 2023, (soit une augmentation de 2 015 € à l'année).

Ce loyer sera payable par l'intermédiaire de Chorus via une interface avec le système d'information des affaires immobilières de la Gendarmerie, à terme échu trimestriellement selon le calendrier suivant : 31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre.

Le Conseil Municipal, après études et à la majorité :

-**ACCEPTE** l'avenant n°2 au bail de la caserne de Gendarmerie, à compter du 16 novembre 2020 pour se terminer le 15 novembre 2023, moyennant un loyer annuel de 39 700 euros (trente-neuf mille sept cent euros).

-**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer cet avenant.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

=====

**VII. CULTURE ET PATRIMOINE :**

**DELIBERATION N°2021\_05 : AVENANT AU CONTRAT DE COREALISATION DE LA REPRESENTATION « L'AGE DU SLOW » :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu dernièrement de MC2 Grenoble un avenant au contrat de coréalisation de la représentation « L'Age du Slow ».

Cet avenant précise que, suite aux directives gouvernementales prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence, la représentation du spectacle « L'Age du Slow » initialement prévue le samedi 16 janvier 2021 à la salle du peuple de Val-de-Virieu est annulée et ne pourra pas être reportée.



Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 11, qu'en cas d'annulation du contrat de coréalisation, le Producteur assurera la rémunération des personnels artistiques et techniques dudit spectacle sans solliciter le minimum garanti de 720 € TTC et tout autre frais auprès de l'Organisateur.

Le Conseil Municipal, à la majorité, et en plein accord avec le Maire :

-**APPROUVE** l'avenant au contrat de coréalisation de la représentation « L'Age du Slow » du 16 janvier 2021 ;

-**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant et à retourner un exemplaire à MC2 Grenoble 4 Rue Paul Claudel – CS 92448 – 38034 GRENOBLE CEDEX 2.

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

=====

-Séances de cinéma en février : 17, 18 et 28 si les conditions sanitaires le permettent.

-Prochaines représentations de la commission culturelle :

\*Le temps d'Aimée dimanche 21 mars à 17h à la salle du Peuple ;

\*Chansons buissonnières vendredi 30 avril à 20h30 à la salle du Peuple ;

\*Préparation des soirées d'été : séance cinéma le 19 août, le 20 août « Bée » cirque contemporain et pour le 21 août, nous recherchons un groupe musical.

-Le musée de la galoche annonce son site internet : [www.museedelagaloche.fr](http://www.museedelagaloche.fr)

### **VIII. Cohésion Sociale** : Mme Sandra BARRAS

-Confection des colis : pour la première fois, la composition a été faite majoritairement de produits locaux achetés dans les commerces du village. Les petites attentions des enfants ont été appréciées.

-Téléalarme : mise en place des prélèvements pour les volontaires.

-Le thé dansant prévu en mars est annulé.

-Paniers solidaires : le vendredi 29 et samedi 30 janvier aux magasins PROXI et SPAR. Le CCAS fait appel à des volontaires pour tenir des permanences. Monsieur EMAURE se porte volontaire pour samedi. Une demande a été faite aux CCAS de la vallée pour savoir s'ils souhaitent participer à la collecte.

-Relations avec la gérontologie et la maison de retraite : intervention d'une accordéoniste auprès des participants à « Atout âge » ainsi qu'à certaines personnes proposées par le CCAS.

-Vaccin Coronavirus concernant ceux de 75 ans et plus : l'Agence Régionale de Santé (ARS) a mis en place une plateforme sur le site : [sante.fr](http://sante.fr) pour la prise de rendez-vous dans les centres qui vaccinent en Isère. Si la personne n'est pas familiarisée avec internet, elle peut appeler au 04.76.00.31.34 (8h30-12h30 ; 13h30-16h30).

Pour information, les résidents de la Maison de Retraite ainsi que le personnel ont été vaccinés.

### **IX. Environnement, Aménagement et Fleurissement** : Mme Florence BARBIER

-Photovoltaïque sur les bâtiments communaux : la toiture de la salle des fêtes de Panissage n'est pas compatible. Par contre, les toits de la salle du peuple et la halle des sports sont très bien exposés. Les élus attendent le résultat de l'étude Energ'Isère.

-Plan climat PCAET avec les Vals du Dauphiné : il est consultable sur le site des Vals du Dauphiné. Le vote est possible jusqu'au 8 février. La commission a prévu de rencontrer Vallée en Transition pour l'accompagner dans les projets sur les cinq ans à venir.

- Fleurissement et espaces verts : rencontre avec Jean Luc FAYET pour la gestion des espaces verts, la taille et l'amélioration des massifs existants.
- Cimetière Val-de-Virieu : rencontre avec les services du patrimoine du Département. Un plan et des devis seront demandés pour la rénovation du petit bâtiment, du mur central et des murs extérieurs.
- Illuminations : définir un projet et un budget pour les années à venir. Un contrat de location pour l'installation et le remplacement du matériel serait peut-être judicieux. Il faudra faire un état des lieux pour le branchement électrique.

#### **X. Communication** : M. Pascal GREAUME

- Bulletin municipal : il a été distribué début janvier et nous avons d'excellents retours sur sa forme et son contenu.
- Mise à jour du site internet.
- Signalement d'incidents sur la commune par les citoyens sur l'application ILLIWAP. Un article sera diffusé sur le prochain « P'tit journal ».
- Une réunion avec « Voisins vigilants » a eu lieu : ce système fait double-emploi avec l'application Illiwap. Les élus souhaitent plus communiquer avec « Illiwap ».
- Vidéo-protection : réunion prévue avec les élus et les gendarmes le 5 février.

#### **XI. Education, jeunesse** : M. Gilles BOURDIER

- Gestion crise sanitaire au SIVU des écoles : le protocole sanitaire déjà mis en place jusqu'à présent répondait déjà à la demande actuelle.
- La réception des travaux de la chaufferie a été faite.
- Petites incivilités au groupe scolaire (voitures mal garées, stationnement gênant pour les cars) : un signalement a été fait à la Gendarmerie. Les gendarmes passent régulièrement à la sortie de l'école.
- Le SIVU émettra un souhait sur la semaine de 4 jours.
- Prochaine réunion du SIVU prévue le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 : 2 suppléants sont sollicités en remplacement des titulaires.

#### **XII. Animations et Associations** : Mme Sophie LERENO BORGES

- Slalom automobile prévu les 12 et 13 juin 2021 si les conditions sanitaires le permettent.
- Le sou des écoles a fait son boudin dimanche 24 janvier. Belle réussite.
- Suivi de la gestion et référent des salles communales et de la halle des sports : logiciel de gestion en prévision.
- Une réunion avec les associations sera prochainement prévue dès que la crise sanitaire le permettra.

#### **XIII. QUESTIONS DIVERSES** :

- Relations avec les acteurs économiques : rendez-vous avec le Vice-président à l'économie des Vals du Dauphiné est pris.
- Projet de burgers à la place de l'ancien magasin Proxi. Le début de l'activité est prévu pour le mois de juillet 2021.
- Ouverture prochaine de la boutique située Rue du Vallon de Lamartine : « Friperie : 2<sup>ème</sup> vie ». Mme Amanda REBOULET s'intéresse aux dressings « dormants » qu'elle met en relation avec les parents à la recherche de vêtements mode, en excellent état, pour leurs enfants. Face à la demande, elle a élargi la gamme en intégrant des vêtements adultes, accessoires et jouets. Pour faciliter la diffusion des articles, elle opte pour le shopping en ligne.

### **-Budget participatif :**

Nombre de votants : 110 familles

### **Nombre de points en fonction du classement sur le bulletin :**

1<sup>er</sup> : 5 points ; 2<sup>ème</sup>: 4 points ; 3<sup>ème</sup> : 3 points ; 4<sup>ème</sup> : 2 points et 5<sup>ème</sup> : 1 point.

	Nombre de points	Classement final
Projet 1 : sécurité rue de Barbenière :	296	4 <sup>ème</sup>
Projet 2 : remise en fonction des bassins et fontaines :	349	2 <sup>ème</sup>
Projet 3 : installation de bancs sur la commune :	319	3 <sup>ème</sup>
Projet 4 : création d'une passerelle sur la Bourbre :	415	1 <sup>er</sup>
Projet 5 : installation de panneaux d'affichage :	254	5 <sup>ème</sup>

### **Projets retenus pour un montant de 35 000 € :**

-1<sup>er</sup> : Projet 4 : création d'une passerelle sur la Bourbre soutenue par M. Philippe SURDON et l'association vallée en transition : 21 000 €

-2<sup>ème</sup> : Projet 2 : remise en fonction des bassins et fontaines soutenue par Mme Laurence BAL et M. Frédéric KUJAWSKI : 4 000 €

-3<sup>ème</sup> : Projet 3 : installation de bancs sur la commune soutenue par M. Philippe SURDON : 5 000 €

-4<sup>ème</sup> : Projet 1 : sécurité rue de Barbenière soutenue par Mme Elisabeth VANOLI : 5 000 €

Les projets retenus seront pris en charge par les différentes commissions municipales concernées. Les porteurs de projets seront invités à participer à une réunion pour définir ensemble les modalités de la mise en place des projets retenus.

Le budget participatif sera reconduit sur 2021.

-Mme FEILLEL propose une boutique pour les artisans, créateurs, producteurs de territoires. Il manque de local disponible sur la commune et une boutique ferait peut-être double-emploi car certains producteurs ont déjà leur magasin à domicile.

-Une carte de remerciements de la famille Billaudaz a été reçue en mairie.

-Les élus présentent toutes leurs condoléances à Claude FEILLEL qui vient de perdre sa maman.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 22 Février 2021.

Fin de la séance à 22h